



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 10 juin 2024

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 12 juin 2024

ID : 031-213100662-20240610-DLCA2024_25-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le lundi 03 juin 2024, s'est réuni le lundi 10 juin 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 04 juin 2024 pour la réunion du lundi 10 juin 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Marie-Hélène PEREZ, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline NICAISE à Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Absents excusés :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Martine JARLAN – Madame Émilie PEZET.

Ont également assisté à la séance Monsieur Karim EL GUEDDARI, responsable du service Enfance / Jeunesse et Madame Justine RIVIÈRE, affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène PEREZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 00.

2024-25 CCAS : Instauration des « ateliers mémoires »

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président énonce qu'à compter du mois de septembre 2024 des « ateliers mémoires » à destination des aînés de la commune vont être instaurés. Ces ateliers constituent un outil précieux dans les démarches de santé et de bien-être des personnes âgées, par le biais du contenu des séances proposées mais également par le lien social qui se crée entre les bénéficiaires de l'atelier.

Article 1 – Bénéficiaires

Cette action sociale « ateliers mémoires » s'adresse aux aînés résidant sur la commune de Bessières et âgés de plus de 65 ans

Article 2 – Adhésion

Les « ateliers mémoires » sont accessibles et nécessitent une adhésion annuelle :

- De 15€ par an pour les personnes non imposables
- De 25€ par an pour les personnes imposables.

Un justificatif d'impôts sur le revenu (n-1) sera obligatoire pour toute inscription.

Le paiement se fera en espèces ou par chèque établi à l'ordre de la Régie de recette auprès du CCAS auprès du régisseur au CCAS de Bessières, 39 allées des Écoles 31660 BESSIÈRES.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** les critères d'éligibilité et de tarification pour l'action sociale « ateliers mémoires » ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

12 juin 2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

12 juin 2024